



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Chine

Question écrite n° 124220

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la situation au Tibet et tout particulièrement sur le sort des moines. En effet, depuis mars 2011, treize immolations sont à dénombrer dans les régions tibétaines et chinoises (Sichuan), voire à l'étranger (New-Delhi, Inde). Le monastère de Kirti est le foyer de contestation contre la répression de Pékin. Ces actes suicidaires révèlent, selon les associations humanitaires, le désespoir de toute une société et tout particulièrement de sa jeunesse face à une privation de liberté (notamment religieuse), un manque de reconnaissance culturelle ainsi qu'une surveillance policière intense. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions que le Gouvernement entend prendre afin de faciliter le dialogue sino-tibétain et permettre un respect des droits de l'Homme au Tibet.

Texte de la réponse

L'aggravation des tensions dans la région de Ngaba s'est traduite au cours des derniers mois par une vague d'immolations sans précédent, phénomène dont la France déplore le caractère extrême, ainsi que le désespoir qu'il traduit. Elle a exprimé publiquement sa préoccupation face à ces événements. Sur la question du Tibet, la France a constamment soutenu une résolution pacifique des tensions, privilégiant le dialogue entre les parties, et permettant aux populations d'ethnie tibétaine de vivre en accord avec leur culture, leurs traditions et leurs croyances religieuses, dans le cadre de la République populaire de Chine. La France est profondément attachée au respect des droits de l'Homme, dans les régions tibétaines comme dans toute la Chine, ainsi que dans le monde. Sa politique étrangère s'inscrit dans cette tradition de défense des droits humains fondamentaux. Lors des rencontres bilatérales, les autorités françaises abordent régulièrement la question tibétaine avec les responsables chinois, demandant le respect des droits culturels et des libertés religieuses au Tibet, la libération des prisonniers de conscience tibétains et encourageant les deux parties au dialogue. Au niveau européen, la France s'est associée à ses partenaires afin de faire part de l'inquiétude que soulève la situation dramatique des communautés religieuses du Tibet. Une démarche de l'Union européenne auprès des autorités chinoises a eu lieu à Pékin le 8 décembre 2011. Par ailleurs, le dialogue euro-chinois sur les droits de l'Homme, dont la dernière session s'est tenue à Prague le 16 juin 2011, permet de relayer les inquiétudes européennes auprès du gouvernement chinois sur ces questions fondamentales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124220

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2011, page 12933

Réponse publiée le : 10 janvier 2012, page 244